

Le 27 mars 2020

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## COVID-19 : Vos questions / Nos réponses sur la gestion des déchets

### Mes déchets sont-ils collectés normalement ?

Oui, les jours de collecte ne sont pas modifiés.

La CCSE fonctionne avec le centre de tri « VENDEE TRI », géré par le syndicat de traitement vendéen Trivalis. À ce jour, le gestionnaire de l'usine est toujours en capacité d'exploiter l'usine, car les repreneurs de matériaux sont en activité et le personnel reste disponible.

Attention : de nombreuses erreurs de tri ont été constatées dans les bacs jaunes depuis le début du confinement : du bois, du papier, des encombrants, des textiles, des masques usagés ! Attention à bien respecter les consignes de tri. Pensez aux opérateurs de collecte et de tri qui travaillent pendant le confinement et sont en première ligne face à cette épidémie !

### Y a-t-il des mesures particulières pour les déchets des personnes malades ?

Oui,

Pour des raisons sanitaires, il est demandé aux particuliers malades que les mouchoirs, masques et gants usagés soient jetés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac poubelle qui ira dans votre bac ordures ménagères.

Attention donc, les mouchoirs, masques et gants usagés ne doivent pas être jetés dans la poubelle jaune.

### Puis-je me déposer mon verre et mes papiers dans les points tri ?

Non,

En application de l'état d'urgence sanitaire, les déplacements sont interdits sauf motif impérieux et attestation dérogatoire dûment complétée. Ce motif de sortie n'étant pas dans la liste fournie, il vous est demandé de stocker le papier, verre, ainsi que les vêtements destinés au don en attendant la fin de la période de confinement.



## Les déchèteries sont-elles accessibles ?

Non,

Les 4 déchèteries du territoire sont fermées aux particuliers depuis le 17 mars et ce jusqu'à nouvel ordre. Ce choix a été fait afin de limiter la propagation du virus. Dans ce contexte particulier, nous demandons aux habitants de stocker leurs encombrants, gravats, déchets verts... à leur domicile jusqu'à la réouverture des déchèteries.

## Comment faire avec nos déchets verts ?

Depuis le début de la période de confinement, des particuliers s'adonnent au jardinage et autres travaux d'extérieurs. Les déchèteries étant fermées pendant le confinement, les particuliers doivent s'organiser pour stocker les déchets issus de ces travaux sur leur terrain.

Le service Environnement de la CCSE vous propose de vous initier à quelques techniques alternatives de gestion de vos déchets verts : **paillage, mulching, compostage...** Vous retrouverez plus d'informations sur le [site internet de la CCSE](#) ou sur la [page Facebook du service Environnement](#).

**Ne mettez surtout pas vos déchets verts à la poubelle** pour ne pas ajouter une charge de travail aux agents de la collecte qui se mobilisent chaque jour pour maintenir un service essentiel à la propreté de nos villes dans ce contexte si particulier.

## Qu'en est-il de la facturation pour la Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères ?

Au vu du contexte actuel, l'envoi de la redevance est repoussé.

Nous informerons les usagers dès que nous serons en mesure de faire partir les factures.

